

Office fédéral de la culture  
Etat-major de direction  
Hallwylstrasse 15  
3003 Berne

Berne, le 1 septembre 2014

## **Consultation concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2019 Prise de position d'Alliance Patrimoine**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir invités à vous faire part de nos remarques concernant le Message culture 2016 à 2019. Nous vous communiquons volontiers, ci-dessous, notre prise de position, qui se concentre sur le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques.

### **1. Observations générales**

Le Message culture est un précieux instrument pour la conduite de la politique culturelle. Le renforcement de la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes, afin de développer une « politique culturelle nationale », est une démarche importante en faveur d'une politique culturelle tournée vers l'avenir. En tant que programme stratégique de la Confédération, le Message culture a beaucoup contribué à donner à l'encouragement de la culture une orientation claire. Le projet de message actuel s'inscrit dans la continuité de ce travail de clarification, notamment en définissant, sur la base d'une analyse attentive du contexte, trois axes d'action principaux, la « participation culturelle », la « cohésion sociale » et la « création et innovation ». Ces trois axes stratégiques sont appelés à devenir ces prochaines années les fils conducteurs de la politique d'encouragement et des mesures ponctuelles en faveur de la culture. L'introduction du Message culture quadriennal a permis à tous les milieux concernés de planifier leurs activités de manière beaucoup plus sûre, puisque maintenant les ressources financières sont attribuées pour une durée de quatre ans, et non plus chaque année, comme c'était le cas avant la création de cet instrument. En outre, Alliance Patrimoine est favorable au maintien du système des conventions-programmes, qui s'avère être un bon instrument de gestion des projets pour les cantons.

### **2. Les monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites ont besoin de davantage de ressources**

Alliance Patrimoine se félicite que le Conseil fédéral ait pris la décision de principe de renforcer le soutien fédéral à la culture et d'augmenter, par rapport aux années passées, l'enveloppe globale qui lui est attribuée. Par contre, Alliance Patrimoine s'étonne, et regrette vivement, qu'aucune augmentation des moyens consacrés aux monuments, à l'archéologie et à la protection des sites n'ait été prévue, alors même que le

Message culture montre clairement que les ressources dont ce domaine aurait besoin dépassent très nettement celles qui lui sont allouées (Message culture, p. 62).

Le patrimoine bâti de la Suisse a un rôle essentiel à jouer dans les axes stratégiques tout juste tracés de la « participation culturelle » et de la « cohésion sociale ». Pour encourager l'accès à la culture et renforcer la cohésion sociale, nous avons besoin d'objets permettant de transmettre la richesse du patrimoine culturel et de rendre celui-ci accessible au grand public. Les monuments, les sites construits et les sites archéologiques sont le fondement de notre culture : marquant de leur empreinte l'image que nous nous faisons de notre pays et, par là, notre propre identité, ils représentent un élément important pour notre mémoire collective. En même temps, chacun d'entre eux est un témoin de son temps qui, résistant à l'écoulement des siècles, nous parle d'autrefois. Liens entre le passé et le présent, ils permettent une « participation culturelle » des générations présentes et à venir. La conservation de notre patrimoine bâti est donc une mission essentielle de la politique culturelle : notre patrimoine culturel mérite de ne pas être oublié et d'être protégé contre les destructions et la ruine graduelle, indépendamment des tendances prévalant actuellement en matière de politique culturelle. Il importe que les ressources nécessaires soient affectées à l'accomplissement de cette mission.

### **3. Financement**

Le patrimoine bâti de la Suisse est aujourd'hui sérieusement menacé. La population résidante et ses besoins en termes de surface d'habitation et de mobilité ne cessent de croître et l'urbanisation se fait de plus en plus pressante. Or, la rareté des terrains à bâtir et l'encouragement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti mettent en péril les sites construits. En outre, la décision d'amorcer une transition énergétique, qui implique un assainissement énergétique des bâtiments, place les protecteurs du patrimoine face à d'immenses défis. Depuis des années, l'insuffisance des moyens à disposition, qui empêche le développement d'une politique durable de conservation des monuments, et un manque de sensibilisation de la société aux besoins de la conservation du patrimoine et de l'archéologie mettent nos monuments historiques, nos sites construits et nos sites archéologiques à rude épreuve.

Quelque 100 millions de francs seraient nécessaires chaque année pour assurer la conservation des objets et ensembles à protéger, des sites archéologiques et des sites construits marquants (Message culture, p. 62). A elle seule, la conservation des monuments aurait besoin annuellement de 60 millions de francs. Or, malgré la clarté de ce constat, les fonds alloués par la Confédération n'ont cessé de diminuer durant la dernière décennie. Le projet de Message prévoit d'allouer au domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques un montant annuel de 28 millions de francs, ce qui correspond au budget inscrit dans le Message culture 2012 à 2015. Sur cette somme, 22 millions de francs sont affectés aux contributions versées directement aux cantons pour la conservation des objets à protéger. L'insuffisance de ces ressources se manifeste clairement lorsque l'on compare la somme ainsi budgétée à la moyenne des montants alloués au domaine de 1993 à 2004, qui s'élevait à quelque 38 millions de francs par an. Le projet actuel de Message culture ne fait ainsi qu'inscrire dans le marbre les coupes sombres des dernières années.

Affectations des ressources financières : Sur les montants annuels à disposition de la Section patrimoine culturel et monuments historiques, 22 millions de francs sont prévus pour la conservation des objets à protéger. Après déduction des 6 millions de francs qui sont consacrés chaque année aux sites archéologiques importants, il reste donc 16 millions de francs pour la conservation des monuments historiques. Cette somme doit permettre d'assurer l'entretien de quelque 2400 objets d'importance nationale et d'un certain nombre d'objets d'importance cantonale ou régionale dûment sélectionnés : des objets tels que la Collégiale de Payerne, la Cathédrale de Bâle, le quai suspendu de la Gare d'Arth-Goldau, la Basilique

de Valère à Sion ou l'Abbaye d'Einsiedeln. En outre, l'expérience montre qu'il faut financer chaque année plus de 150 projets de sauvegarde d'objets nécessitant une intervention urgente.

Le budget actuellement prévu ne suffit pas à assurer le minimum des travaux nécessaires à l'entretien et à la conservation de nos monuments historiques et de nos sites archéologiques. La persistance de cette sous-dotation manifeste est en flagrante contradiction avec la réalité du terrain de la conservation des monuments : dans ces conditions, il ne sera pas possible de réparer les dommages subis par les bâtiments et les sites au cours des dernières années et nous continuerons de perdre des pans entiers de notre patrimoine bâti.

Outre leurs activités consacrées à la conservation des objets à protéger et des sites archéologiques, les différents intervenants du domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques fournissent d'autres prestations indispensables : élaboration de principes et de normes en matière de garantie de la qualité, rédaction d'expertises et activités de conseil pour des projets de construction ou d'urbanisme, établissement d'inventaires fédéraux, relations publiques et médiation culturelle afin de sensibiliser la population et de lui donner accès au patrimoine culturel, ou encore représentation de la Suisse au sein d'organisations internationales. Pour l'ensemble de ces prestations, le projet de Message prévoit un budget annuel moyen de 6,3 millions de francs destinés aux organisations, aux projets de recherche, à la formation et à la formation continue ainsi qu'aux relations publiques. Or, ce montant ne permettra pas de relever tous les défis qui se présentent dans ces domaines d'activité. En effet, l'intensité actuelle des débats politiques sur la densification du milieu bâti et la transition énergétique montre qu'il faudra compter, dans les prochaines années, avec une forte augmentation des besoins dans les domaines de l'élaboration des normes, de l'expertise et du conseil ainsi que des relations publiques et de la médiation culturelle.

### **3.1. Propositions concrètes d'Alliance Patrimoine**

#### **Proposition concernant la conservation du patrimoine bâti :**

Pour éviter la ruine graduelle et les dégâts les plus graves qui menacent notre patrimoine bâti et nos sites archéologiques, il faut que le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques soit doté d'un budget annuel d'au moins 30 millions de francs.

#### **Proposition concernant les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO :**

Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO attirent l'intérêt du public et contribuent au rayonnement international de notre pays. Leur entretien et leur conservation représentent une mission importante, qui doit être accomplie avec beaucoup de soin. Cela ne saurait pourtant justifier que l'on néglige d'autres monuments méritant d'être protégés et d'importants sites archéologiques, par manque de ressources pour ces objets moins connus. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir pour les sites suisses inscrits au patrimoine culturel de l'humanité 5 millions de francs supplémentaires par an, qui seront consacrés exclusivement à leur conservation – à l'exclusion des activités promotionnelles. Les ressources affectées à ces sites ne devront pas être distribuées selon la « politique de l'arrosoir », mais attribuées au cas par cas par l'Office fédéral de la culture (OFC) sur la base d'un examen des projets.

#### **4. Missions supplémentaires confiées à la Section : Encouragement de la culture contemporaine du bâti et soutien à la publication de la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse »**

Le projet de Message culture prévoit de confier deux nouvelles missions à la Section patrimoine culturel et monuments historiques : l'encouragement de la culture contemporaine du bâti et le soutien à la publication de la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ». La seconde de ces missions était jusqu'ici assumée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et elle serait ainsi reprise par l'Office fédéral de la culture (OFC). L'encouragement de la culture contemporaine du bâti est une innovation du projet de Message culture, qui prévoit pour ce domaine le développement d'une stratégie interdépartementale et des mesures de sensibilisation.

Alliance Patrimoine est tout à fait favorable à l'encouragement de la culture contemporaine du bâti et à la reprise par l'OFC du soutien à la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ». Il est cependant important que le principe « pas de mission supplémentaire sans ressources supplémentaires », qui régit l'ensemble du Message culture 2016 à 2019, soit ici aussi rigoureusement appliqué. En effet, ces nouvelles missions ne devraient en aucun cas être remplies au détriment d'autres domaines d'activités de la Section. Pour l'instant, le principe susmentionné est appliqué en prévoyant un montant supplémentaire de 0,5 million de francs par année pour la culture contemporaine du bâti ainsi que, à partir de 2017, un montant annuel de 0,53 million de francs pour le soutien à la série « Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse ».

#### **Proposition en cas d'attribution de missions supplémentaires :**

L'application rigoureuse du principe « pas de mission supplémentaire sans ressources supplémentaires » doit être également garantie au sein de la Section patrimoine culturel et monuments historiques.

Nous vous saurions gré d'examiner notre requête de manière approfondie. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous y consacrerez et vous prions, Madame la Directrice, d'agréer nos salutations les plus distinguées.

Alliance Patrimoine



Adrian Schmid  
Secrétaire général de Patrimoine Suisse



Nicole Bauermeister  
Directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse



Cordula M. Kessler  
Directrice du Centre NIKE



Prof. Peter-Andrew Schwarz  
Président d'Archéologie Suisse